

Les redditions de compte pour le cinéma et l'audiovisuel

Durée: 16.00 heures (2.00 jours)

Prochaine session : 26 et 27 mars 2024

Profils des apprenants

- Producteurs
- Professionnels des services financiers et juridiques des sociétés de production
- Ensemble des intervenants prenant part au financement des films
- Agents artistiques et littéraires
- Réalisateur-producteurs
- Experts comptables des talents

Prérequis

- Etre à l'aise avec les chiffres (règle de 3, pourcentages...)
- Utiliser les fonctions de base d'Excel
- Connaître les principaux partenaires financiers

Accessibilité et délais d'accès

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Contactez notre responsable handicap Jean-Charles Delacourt au 06 69 63 23 86 pour définir avec lui les aménagements nécessaires.

La tenue de la formation sera confirmée deux semaines avant le début de la formation si le nombre minimum de participants est atteint (8 personnes).

Qualité et indicateurs de résultats

100% de recommandation - 97% de satisfaction globale

Objectifs pédagogiques

- Vérifier des décomptes d'exploitation reçus
- Effectuer des redditions de compte à la charge du producteur délégué
- Etablir des projections de recettes et de soutien financier
- Optimiser la gestion du soutien financier

Contenu de la formation

1. Jour 1 de 9h à 13h - Les redditions de compte d'un long-métrage - Virginie Paillet

- 1.1 Les différents partenaires financiers d'un long-métrage
- 1.2 De la recette guichet aux recettes nettes répartissables
- 1.3 Focus sur les aides publiques (avance sur recettes, crédit d'impôt, soutien financier)

2. Jour 1 de 14h à 18h - Les redditions de compte d'un long-métrage - Maud Douady

- 2.1 Calcul des RNPP et prise en compte des paliers
- 2.2 Cas pratique

3. Jour 2 de 9h à 13h - Les redevances de compte d'un long-métrage - Virginie Paillet

- 3.1 La rémunération des auteurs et des comédiens
- 3.2 Le calcul de l'amortissement du coût du film
- 3.3 Cas particulier de l'annexe 3

4. Jour 2 de 14h à 18h - Les règles spécifiques aux programmes de télévision - Maud Douady

- 4.1 Les accords de transparence
- 4.2 Le calcul des recettes et leur répartition
- 4.3 La gestion collective et la gestion individuelle

Organisation de la formation

Équipe pédagogique

- Maud Douady - Consultante chez Ciné Tv Finance

Diplômée du Master DMC (Paris 1 – Panthéon Sorbonne), Maud Douady a rejoint Ciné Tv Finance après une expérience au sein de la SOFICA Cinémage. Elle a également collaboré avec la société de production et de distribution ARP Sélection ainsi qu'avec les équipes du Service de l'exploitation au CNC.

- Virginie Paillet – Fondatrice et Dirigeante de Ciné Tv Finance

Diplômée de l'Université Paris Dauphine, Virginie Paillet a fondé Ciné Tv Finance en 2005 après avoir exercé diverses fonctions financières chez Coficiné, Gédéon Programmes, au sein de la société Pan Européenne et du cabinet de courtage Rubini & Associés.

Ressources pédagogiques et techniques

- Support Powerpoint « papier », présenté également via un rétroprojecteur
- Paperboard pour exemples et exercices d'application
- Énoncés et corrections de cas pratiques sur support papier

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Des cas pratiques seront étudiés au cours de la formation et feront l'objet de corrections et de discussions entre les formateurs et les différents participants. Ainsi, si des points n'ont pas été compris au moment de la présentation théorique, ceux-ci seront repris et réexpliqués au moment de la présentation des cas pratiques.
- Un QCM clôturera la formation et sera retourné à chaque participant, accompagné de sa correction.

Prix : 1100€ HT (1320€ TTC)